

DOSSIER D'INSCRIPTION

TP Animateur d'Equitation



Mon inscription

en formation



En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter au 06.86.47.57.00 ou par mail à formation@ehnc.fr

1 Pré-inscription

Contactez la responsable des formations par téléphone au 06.86.47.57.00 ou par mail à formation@ehnc.fr

2 1^{er} contact

Vous échangez avec la responsable des formations concernant vos souhaits de formation, son financement, les modalités d'inscriptions et vos interrogations.

3 Dossier d'inscription

Nous vous transmettons par mail votre dossier d'inscription, la liste des pièces à fournir et un RIB.

4 Transmission du dossier

Vous renvoyez par mail votre dossier d'inscription complété et accompagné de toutes les pièces demandées au format PDF et effectuez le règlement des frais de dossier par virement bancaire.

5 Validation de l'inscription

À réception de votre règlement et de votre dossier d'inscription complet, votre inscription sera validée. La responsable des formations vous en informera par téléphone et / ou mail.

6 Choix des TEP / tests

Si cela n'a pas déjà été effectué, vous choisissez les dates de TEP / tests auxquelles vous souhaitez vous inscrire auprès de la responsable des formations. Attention, l'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen.

7 Convocation aux TEP / Tests

L'organisme FORMAPI vous transmet votre convocation par mail.

8 Confirmation de la structure d'alternance

Vous confirmez votre structure d'alternance et votre mode de financement auprès de notre responsable des formations. Nous prenons contact avec votre employeur pour définir une date de signature de contrat.

9 Édition du contrat et de la convention de formation

FORMAPI édite les documents et les transmet à votre structure d'alternance.

10 Validation des TEP et Tests

Bienvenue en formation !

Dossier d'inscription TP « Animateur d'Equitation »



INFORMATION CANDIDAT

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le

à

Département

N° de sécurité sociale :

Formation(s) en visagée(s) :

Taille de vêtement :

XS

S

M

L

XL

Situation avant formation :

Dernier diplôme préparé :

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau arbitre et juge sportif

de haut niveau :

OUI

NON

Déclare bénéficiaire de la reconnaissance de travailleur handicapé :

OUI

NON

Dossier d'inscription TP « Animateur d'Equitation »



Lieu de formation :

Lieu de passage des TEP :

Date de passage des TEP :

Lieu de passage des tests de sélection :

Date de passage des tests de sélection :

Comment avez-vous connu Equivallée Academy ?

Comment avez-vous connu Formapi ?

INFORMATION RESPONSABLE LÉGAL (pour les candidats mineurs) **OU CONTACT D'URGENCE**

Monsieur

Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Statut :

Dossier d'inscription

TP « Animateur d'Equitation »



CAHIER DES CHARGES

DES STRUCTURES D'ALTERNANCE

TP Animateur Equitation

- La structure

1. Adhérente à la FFE
2. Détentrice d'un Label FFE « Ecole Française d'Equitation » délivré par la FFE en cours de validité à la date de début de formation.

- Le tuteur :

1. Détenteur d'une licence en cours de validité et d'un code examinateur actif
2. Titulaire depuis deux ans minimum d'un diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ de l'encadrement des activités équestres
3. Carte professionnelle à jour
4. Activité à plein temps dans la structure
5. Expérience dans la fonction tutorale
6. Disponibilité et motivation à s'engager dans l'accompagnement du stagiaire

- Ressources techniques et pédagogiques :

Infrastructures :

- manège(s)
- carrière(s)
- PTV, cross
- possibilités de sortir en extérieur

Matériel :

- pédagogique
- spécifique aux activités enseignées : attelage, CSO, Horse-ball, pony-games ...
- selles et harnachements adaptés, matériel pour le travail non monté
- moyen(s) de transport des équidés

Cavalerie diversifiée et adaptée aux activités pratiquées dans la structure :

- poneys et chevaux de toutes tailles, adaptés à l'initiation
- poneys et chevaux permettant les sorties en compétitions Poney et Club au minimum
- poneys et chevaux adaptés aux activités de tourisme équestre

- Diversité, en adéquation avec la dominante préparée par le stagiaire :

Dossier d'inscription

TP « Animateur d'Equitation »



- Diversité, en adéquation avec la dominante préparée par le stagiaire :

Des activités proposées par la structure

- cours
- promenades
- animations
- stages
- organisation de compétitions

Des publics accueillis

- nombre de licenciés significatifs
- tous niveaux de pratique

INFORMATIONS STRUCTURE D'ALTERNANCE

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro adhérent FFE:

Label FFE :

Date de validité:

Responsable de l'entreprise

NOM:

Prénom:

Téléphone :

Email :

Date de conclusion du contrat :

Dossier d'inscription TP « Animateur d'Equitation »



TUTEUR

NOM:

Prénom:

Téléphone :

Email :

N° de Licence FFE :

Diplôme:

Date d'obtention:

N°carte pro:

Date de validité:

Tarifs d'inscription

Equivallée Academy



Les inscriptions sont prises en charge dès réception des frais de dossiers par virement bancaire.

L'inscription aux TEP et tests n'est validée que lorsque votre dossier est complet et que le règlement est effectué dans les 10 jours ouvrés précédant la date de l'examen par virement bancaire.

Aucun remboursement n'est envisageable.

TARIFS

	Frais de Dossier	TEP		Tests de sélection	Total
		A	B		
BPJEPS	35€	35€	3 épreuves 90€	75€	235€
			2 épreuves 60€		205€
			1 épreuve 45€		190€
		TEP			
		Technique	Pédagogique		
DEJEPS	35€	60€	50€	75€	220€
TPAE	35€			90€	125€

Coordonnées bancaires :

RIB FRANCE 17806 00955 04131147568 29

IBAN FR76 1780 6009 5504 1311 4756 829 BIC AGRIFRPP878

Nom et adresse : Equivallée - Haras national de Cluny

71250 CLUNY

Dossier d'inscription

TP « Animateur d'Equitation »



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION À LA FORMATION TP Animateur Equitation

1. Photographie d'identité
2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité
3. Copie de la carte vitale
4. Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement TP Animateur d'Équitation datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe.
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
5. Attestation de formation à la « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent cité ci-dessous :

ATTENTION : Le diplôme délivré lors de la Journée Défense et Citoyenneté n'est pas un équivalent au PSC1.

- « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.
 - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
 - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
 - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
 - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.
6. Galop 5 ou Degré 1 (16 ans en apprentissage, 18 ans hors apprentissage)
 7. Licence fédérale compétition 2024 division « club » minimum
 8. Curriculum Vitae
 9. Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (pour les moins de 25 ans)
 10. Photocopie de l'Attestation de recensement
 11. Photocopie du label FFE de la structure d'accueil (ou mail de confirmation de validation de demande de dérogation), numéro FFE et numéro de licence du tuteur année en cours. A fournir avant l'entrée en formation
 12. Copie recto-verso de la carte pro en cours de validité, du diplôme et de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 3 mois du tuteur.
 13. Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (pour les plus de 18 ans) vous pouvez le télécharger sur le site: <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON
CONTRE-INDICATION, À LA
PRATIQUE ET À
L'ENCADREMENT POUR LA
FORMATION DU TP ANIMATEUR
D'ÉQUITATION**

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Mlle / Mme / M.

Né(e) le

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et
l'encadrement **DES SPORTS ÉQUESTRES**

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en main
propre le

A

Signature et cachet du médecin

*Organisation des tests de sélection pour le Titre
Professionnel :
ANIMATEUR D'ÉQUITATION*

TESTS DE SELECTION ORGANISÉS PAR L'ORGANISME DE FORMATION
FORMAPI

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1 - Epreuve écrite – Durée : 1 heure 30

Deux questions ouvertes et un QCM (environ 20 questions)

2 - Epreuve pratique –

- Travail sur le plat incluant les mouvements des reprises de dressage niveau Club 2 GP et Club 2 préliminaire
- Travail à l'obstacle type sur une ligne d'obstacle (4f, 5f ou 6f) et/ou un enchaînement d'obstacles type CSO Club 2 ou Hunter Club 2

- Entretien – Durée : 30 minutes

Un entretien oral permettant de mesurer la motivation du candidat et sa capacité à se projeter dans la formation et le métier.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr



CONTENU DE FORMATION ANIMATEUR EQUITATION

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants :

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h

- Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- Gestion de la sécurité en situation d'animation
- Gestion de la sécurité en extérieur
- Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h

- Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- Travail sur le plat
- Travail à l'obstacle
- Travail à l'extérieur et en terrain varié
- Préparation d'un équidé pour le transport
- Embarquer et débarquer un équidé

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h

- Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements,

Dossier d'inscription

TP « Animateur d'Equitation »



modes de vie et relations sociales

- Alimentation et abreuvement des équidés
- Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

- Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- Promotion des activités de la structure équestre
- Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- Réglementation du transport d'équidés
- Les ressources et produits fédéraux

TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation. Le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION**.

L'Animateur d'Équitation - AE - permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de Niveau IV ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DE ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

L'Animateur Assistant d'Équitation exerce les fonctions suivantes :

- il participe à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- il accueille les différents publics du centre équestre, du poney club ou du centre de tourisme équestre et assure la promotion des activités et des animations de la structure,
- il assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants et le travail éventuel des équidés dont il a la charge,
- il range et entretient les installations, le matériel et les aires de travail, et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

Le titre à finalité professionnelle Animateur d'Équitation est délivré avec une dominante qui définit le contexte de la formation et des modalités spécifiques d'évaluation. Les conditions et limites d'exercice sont les mêmes quel que soit la dominante certifiée :

- Dominante Poney : l'Animateur d'Équitation dominante Poney est couramment appelé Animateur Poney,
- Dominante Cheval : l'Animateur d'Équitation dominante Cheval est couramment appelé Animateur Cheval,
- Dominante Equitation d'Extérieur : l'Animateur d'Equitation dominante Equitation d'Extérieur est couramment appelé Animateur d'Equitation d'Extérieur.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Animateur poney avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011. Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Animateur assistant d'équitation" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être âgé au minimum de 16 an révolu.
- Être titulaire du Degré 1 ou du Galop 6 de cavalier ou du Galop 6 de Pleine nature, délivré par la Fédération Française d'Equitation pour suivre une formation avec la dominante équitation d'extérieur. Une dérogation peut être accordée lorsque la formation Animateur Assistant d'Equitation est préparée par la voie de la formation initiale en apprentissage : Être titulaire du Galop 5 de cavalier délivré par

la Fédération Française d'Équitation ou du Galop 5 de Pleine nature pour suivre une formation avec la dominante équitation d'extérieur au moment de l'entrée en formation et avoir validé le Galop 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Équitation ou le Galop 6 de Pleine nature pour la dominante équitation d'extérieur avant de se présenter à l'examen.

- Disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

« Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation ;

Ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :

- Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - o De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - o D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
- Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de Formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique.

L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **50 heures** (soit **7 jours**) dans le cas où l'organisme de formation procède à la FOAD.

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi. »

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en modules, comme suit :

MODULE 1 : ACCUEIL, ENCADREMENT, ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE ET CONNAISSANCE DES PUBLICS, PREPARATION ET CONTENUS DES SEANCES, PREPARATION DE SORTIES, CONDUITE DE SORTIES

M 1.1 Connaissance des publics enfants et leurs particularités

M 1.2 Connaissance des publics ados et leurs particularités

- M 1.3 Connaissance des publics adultes et leurs particularités
- M 1.4 Connaissance des publics autres : handicap, insertion...
- M 1.5 La pédagogie : apprentissage, stratégies, démarches, communication
- M 1.6 Progression technique, plan de formation fédéral
- M 1.7 Prise en compte de la sécurité dans l'animation, sécurisation de l'encadrement
- M 1.8 Prise en compte de la sécurité en extérieur, sécurisation de l'encadrement
- M 1.9 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence
- M 1.10 Rôle de l'enseignant, relation enseignant enseigné
- M 1.11 Animation de séance, ambiance, communication, dynamique de groupe
- M 1.12 Prise d'information sur le cavalier, diagnostic
- M 1.13 Situations d'enseignement, jeux, aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements
- M 1.14 Préparation d'une sortie en extérieur, connaissances nécessaires à l'encadrement de sorties : code de la route, usages des chemins, topographie...
- M 1.15 Conduite et sécurisation d'une sortie en extérieur

MODULE 2 : EQUITATION, TRAVAIL A PIEDS

- M 2.1 Travail à la longe enrênée, aux longues rênes, saut à la longe
- M 2.2 Technique équestre : plat, obstacle
- M 2.3 Technique équestre en extérieur et en terrain varié
- M 2.4 Embarquer, débarquer un cheval ou un poney

MODULE 3 : CONNAISSANCES, SOINS ET ENTRETIEN DES CHEVAUX OU PONEYS, DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS

- M 3.1 Connaissances des poneys : races, catégories de taille, etc
- M 3.2 Connaissances du poney ou du cheval : modes de vie, comportements, relations sociales, modes sensoriels, bien être
- M 3.3 Alimentation, abreuvement : bases de rationnement, précautions
- M 3.4 Entretien des litières, des équipements et des terrains
- M 3.5 Pansage et soins courants
- M 3.6 Maladies, vermifuges, secourisme équin, conduite à tenir

MODULE 4 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE, LA FEDERATION, LE CLUB

- M 4.1 L'environnement institutionnel du club ou poney-club
- M 4.2 L'entreprise club, notions d'économie, des coûts, des produits
- M 4.3 Règlementation de l'encadrement de l'équitation et de l'accueil des mineurs en stages spécifiques
- M 4.4 Conception de stages spécifiques équitation
- M 4.5 Promotion des activités et animations du club
- M 4.6 Règlementation du transport
- M 4.7 La fédération, la licence, les assurances, le site internet
- M 4.8 Compétitions fédérales, diplômes de pratiquants, carnet de randonnées

MODULE 5 : STAGE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

- M 5.1 Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter les activités
- M 5.2 Pratique de l'entretien d'une cavalerie et d'une écurie : alimentation, entretien des écuries
- M 5.3 Soins aux équidés
- M 5.4 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de moins de 6 ans et de baby poney
- M 5.5 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de 6 à 9 ans
- M 5.6 Participation à l'encadrement de séances à poney pour enfants de 10 à 12 ans
- M 5.7 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour enfants de 10 à 12 ans
- M 5.8 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour adolescents
- M 5.9 Participation à l'encadrement de séances à cheval pour adultes
- M 5.10 Participation à l'encadrement de promenades
- M 5.11 Participation à l'encadrement de randonnées
- M 5.12 Organisation d'animations adaptées aux différents publics
- M 5.13 Technique équestre du stagiaire : plat, obstacle
- M 5.14 Travail du cheval en extérieur
- M 5.15 Travail à pied de la cavalerie

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	MODULE
EPREUVE 1	<p>Validation lors du stage de mise en situation professionnelle.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Evaluation par le tuteur, visée par le formateur du stagiaire en situation d'accueil dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle. 2) Evaluation par le tuteur, visée par le formateur du stagiaire sur l'entretien des chevaux et poneys et l'entretien des écuries dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle. 3) Evaluation par le tuteur, visée par le formateur du stagiaire lors de sorties en extérieur dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle. 4) Evaluation par le tuteur, visée par le formateur du stagiaire lors de séance d'animation en manège ou en carrière dans le cadre de son stage de mise en situation professionnelle. 	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	MODULE 1
EPREUVE 2	<p>Epreuve de présentation. Durée : 30 minutes.</p> <p>Remise au jury d'un dossier présentant 8 actions d'animation que le candidat a encadré dans le cadre de son stage en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 dans le champ de sa dominante, - les 4 autres avec 2 actions portant sur chacune des deux autres dominantes existantes. <p>Le dossier de 2 pages par action comporte la fiche pédagogique ou l'itinéraire emprunté, les éléments de préparation de l'action et les consignes reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le public, - la cavalerie et le matériel, - le contexte et l'objectif. <p>Le jury choisit deux actions que le candidat devra présente, dont une dans la dominante du candidat.</p> <p>Présentation par le candidat, entretien et questionnement sur la conduite de l'action et son bilan.</p>		MODULE 2
EPREUVE 3	<p>Epreuve d'animation évaluée dans une situation professionnelle reconstituée. Le candidat tire un objectif pédagogique au sort et anime une séance pour un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau Galop 4 maximum.</p> <p>Tirage au sort d'un objectif de séance pédagogique parmi les six sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle de la vitesse, - le contrôle de la vitesse et de la direction, - le contrôle de la direction, - l'équilibre et la stabilité à poney ou cheval, - la confiance et le dynamisme, - l'autonomie. <p>En fonction des dominantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dominante Poney - Dominante Cheval - Dominante Équitation d'extérieur 		MODULE 3
EPREUVE 4	<p>Epreuve de présentation des exigences techniques liées aux activités équestres.</p> <p>Dominante Poney ou Cheval : présentation des tests techniques : Test de dressage + Test de CSO + Test de longe.</p> <p>Dominante Equitation d'Extérieur ou Poney : présentation d'une séance de travail d'un cheval monté sur des situations reconstituées d'extérieur, type PTV. Test de dressage + Test de PTV + Test de longe.</p>		MODULE 4
EPREUVE 5	<p>Epreuve de QCM de 10 questions portant sur la réglementation, les bonnes pratiques et la sécurité lors des transports d'équidés.</p> <p>L'organisateur utilise un QCM réglementaire fourni par la FFE ; la demande doit être effectuée au plus tard 1 mois avant l'examen.</p> <p>Les titulaires du Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants - CAPTAV - obtiennent la dispense de l'UC 5.</p>		MODULE 5